

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

STADE NAUTIQUE CAP PROVENCE – PISCINE DES GORGUETTES EXERCICE 2014

Par la délibération n°EPPS 002-683/13/CC du 31 octobre 2013 et par la convention de délégation de service public n°13/218 du 28 novembre 2013, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société S2G (Société d'Exploitation du stade nautique Cap Provence), la **gestion et l'exploitation de la piscine communautaire** située à Cassis, dénommée Stade Nautique Cap Provence, dans le cadre d'un **affermage**. Ce contrat a été conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 et fait suite à un premier contrat de 3 ans (2010-2013).

La société Carilis a créé, par acte sous seing privé en date du 24 septembre 2010, une **société filiale à 100%** dédiée à l'objet exclusif du contrat, dénommée Société de Gestion des Gorguettes (**S2G**) qui s'est substituée de plein droit dans l'intégralité des droits et obligations attachés à la convention.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du code précité.

Les informations ci-après présentent une analyse de la 4^{ème} année d'exploitation déterminée du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, sur la base du rapport du délégataire, des données comptables de l'année civile 2014 et des principaux indicateurs portant sur le service de gestion et d'exploitation effectué par le délégataire.

I. Compte rendu d'activité

1/ Fréquentation

Aux termes du rapport du délégataire, la fréquentation totale est de 209 140 entrées contre 183 469 prévues au contrat. Elle a augmenté de près de 16% par rapport à 2013 (180 410 entrées). 60% des usagers proviennent de la commune de Marseille.

Les « entrées publiques » réalisées représentent 77% du total des entrées. Elles sont supérieures de 16% aux prévisions contractuelles et de 5% par rapport à 2013.

De même, les entrées « activités » réalisées (13% du total) sont supérieures de 13% aux prévisions. Le délégataire propose une dizaine d'activités (aquagym, Aquabiking, cours de natation, BB nageurs...) réparties sur 30 heures par semaine.

Les entrées des scolaires (4% du total) sont en revanche en-dessous des prévisions (- 27%). Cet écart résulte en partie des choix politiques et budgétaires de collectivités et de chefs d'établissement qui appliquent à minima les préconisations ministérielles. Il est à noter que le délégataire reçoit chaque année les responsables d'établissement afin de recueillir leurs besoins et d'adapter si nécessaire la grille horaire de la piscine. En 2014, 25 classes de primaire et 11 classes de collège des communes de Cassis, Carnoux et Roquefort ont fréquenté la piscine.

Malgré une hausse de la fréquentation des associations de 100% par rapport à 2013, celle-ci reste inférieure aux prévisions contractuelles (- 50%). Le contrat prévoit que les clubs et associations sportives accueillis au sein de la piscine n'exploitent pas des activités concurrentielles déjà proposées par le délégataire. Cette clause de non concurrence constitue notamment un frein au développement de ce segment. En 2014, 3 associations ont fréquenté la piscine (le club d'apnée et nage avec palmes CAAP, le club de plongée les Calanquais de Cassis et l'UNSS). Conformément au contrat, la gratuité a été accordé au Club Résident de la piscine, le CAAP pour 20h de lignes de d'eau.

2/ Effectif

Au 31 décembre 2014, 9 personnes étaient employées par la société dédiée, à raison d'un cadre dirigeant, 4 maitres-nageurs, 2 agents d'entretien, 1 hôtesse d'accueil et 1 gardien. Cet effectif est consolidé par l'emploi de contractuels (maitres-nageurs), ce qui fait un total de **11 personnes équivalent temps-plein** lissé sur l'année.

Un écart de 5 équivalents temps-plein ressort par rapport aux dispositions contractuelles. Ainsi, font défaut 1 hôtesse d'accueil, 1 agent d'entretien, 1 assistante commerciale et 2 chauffeurs de bus. Les fonctions d'accueil sont remplies par le Directeur de l'équipement et la conduite du bus est assurée par des agents intérimaires. Malgré cet écart, le dispositif de surveillance des bassins appliqué apparaît bien conforme à la réglementation en vigueur définie par le Code du Sport et le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).

Sur la période examinée, la masse salariale s'élevait à 299 879 €, contre 390 351 € prévus, soit un écart de – 23% par rapport aux prévisions contractuelles.

3/ Qualité de service

La dernière enquête de satisfaction a été conduite par le délégataire auprès des usagers en 2013. Les résultats obtenus ont révélé que 84% des clients se déclaraient satisfaits sur l'ensemble de l'étude (95% des clients appréciaient l'accueil mais seulement 69% étaient satisfaits du confort de l'équipement lié au stationnement et à l'espace proposé).

En 2014, le délégataire a procédé à une consolidation de son offre de service en proposant deux nouveaux services (Hammam et Sauna) et l'aménagement d'une terrasse extérieure. Par ailleurs, il a densifié son offre d'activités en proposant plus de créneaux d'aquagym et de nouveaux cours de zumba en extérieur.

Afin d'améliorer le confort des usagers, des travaux de réfection des douches et de création de points d'eau dans les vestiaires ont également été réalisés.

Enfin, le délégataire a procédé à l'acquisition d'un bus afin de proposer un service de transport dédié aux centres de loisirs et de favoriser ainsi le développement de la fréquentation de ce segment. Ce nouvel outil n'a été mis en service qu'aux vacances de la Toussaint 2014. Mais il a d'ores et déjà permis aux enfants des centres sociaux de la Martine (13015) et de St Giniez (13008) d'utiliser l'équipement.

II. Compte rendu technique

Le délégataire a sous-traité à la société SAUR : la fourniture et la gestion des fluides (P1), l'exploitation et la maintenance préventive et curative (P2) et le renouvellement du matériel électromécanique et hydraulique (P3), en vertu d'un contrat signé jusqu'au 31 décembre 2014 pour un montant annuel de 289 000 euros HT.

Le sous-traitant a remis un rapport faisant état du bilan des consommations des fluides, l'analyse des prestations de maintenance, des contrôles règlementaires (qualité de l'eau, analyse de l'air...) et du renouvellement.

III. Compte rendu financier

1/ Tarifs

Les tarifs ont subi une augmentation en 2014 de 4,5% et correspondent aux tarifs initiaux indiqués au contrat. A titre indicatif, le tarif de l'entrée adulte s'élève à 4,70 € TTC et le tarif enfant à 3,10 € TTC.

2/ Investissements

En 2014, le délégataire a réalisé 140 747 € d'investissements (acquisition d'un bus, acquisition d'aquabikes, aménagement de la terrasse extérieure et création d'un espace hammam/sauna) contre 281 965 € initialement prévus au contrat. Certains investissements (mise en lumière des bassins,

installation d'une climatisation dans la partie administrative) sont en effet décalés dans le temps et l'acquisition du bus s'est révélée moins chère que prévu.

3/ Economie de la délégation

Produits

Le total des produits (1 034 k€ HT) est composé à 70% de la vente d'entrées (725 k€), à 25 % de la participation financière de MPM (255 k€) et à 5 % d'autres produits (loyers du snack et de l'espace esthétique).

Sur la période considérée, le chiffre d'affaires (CA) s'élève à 725 041 € HT. Il est supérieur de 4% aux prévisions (694 922 €) et de 2% par rapport à 2013.

Il est constitué essentiellement :

- Des entrées « publiques » (56% du CA total), en hausse de 9 % par rapport aux prévisions
- Des entrées « activités » (26% du CA), en hausse de 8 % par rapport aux prévisions
- Des entrées « centres de loisirs » (4% du CA), en retrait de 19 % par rapport aux prévisions

Charges

Sur la période considérée, le total des charges s'établit à 895 k€ HT, dont 884 k€ de charges d'exploitation.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 16% par rapport à 2013 mais restent inférieures de 7% par rapport au prévisionnel.

Les principaux postes de charges sont :

- Les charges de personnel (34% du total), en retrait de 23% par rapport aux prévisions;
- Les fluides (28% du total), en hausse de 43% par rapport aux prévisions;
- Les charges d'entretien, réparation et maintenance (17% du total), en hausse de 31% par rapport aux prévisions.

La redevance pour occupation du domaine public versée au délégant en 2014 s'est élevée à 10 000 € et représente, quant à elle, 1% du total des charges.

Résultat

La 4^{ème} année d'exploitation, soit la 1^{ère} année avec ce nouveau contrat d'une durée de 6 ans, s'est clôturée avec un résultat positif de 139 k€ HT.

4/ Relations financières avec MPM

Le délégataire a versé en 2014 une **redevance** de 10 000 € et un **intéressement** de 69 588 € à la collectivité, correspondant à 50 % du résultat de l'exercice (139 k€).

Pour sa part, MPM a versé au titre de l'année civile 2014 une **contribution forfaitaire** de 255 178 € pour compenser les contraintes de service public imposées notamment celles de tarification, d'horaires et d'ouverture. En 2014, cette participation représentait près de 25% des produits et a permis d'obtenir un résultat net positif de 139 176 €.

En tenant compte de l'**intéressement** de 69 588 € dû au titre du résultat, le coût de la DSP pour la collectivité est estimé à 176 k€ pour l'année 2014.

IV. Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2014

Le rapport annuel du délégataire contient l'essentiel des données exigées par le contrat. Mais le délégataire devra à l'avenir faire un effort sur la structuration et l'exhaustivité des données transmises, notamment au niveau financier.

En termes financiers, le contrat de DSP est globalement en bonne santé. Après 4 années d'exploitation, les résultats sont encourageants (résultat réel + 69 k€ contre 0 € prévus au contrat) avec une progression de la fréquentation en phase de stabilisation (+ 2% par rapport à 2013).